

Conseil communal de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay du Mardi 29 avril 2025

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BLAINEAU Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Franckie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Véronique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Franckie DUGAST	<input type="checkbox"/>
HUCHET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LARCHER Elodie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
MABIT Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUSSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SECHER Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Monsieur Philippe HUCHET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

à l'unanimité

Observations éventuelles :

EDUCATION, FAMILLES ET COHESION SOCIALE

1 – Tarification des séjours courts de l'Accueil de Loisirs de Montaigu et la Maison de l'Enfance de Saint Hilaire de Loulay – Été 2025

Comme chaque année des séjours courts sont organisés par les structures communales d'accueil de loisirs :

- Trois séjours courts en juillet par l'Accueil de Loisirs, commune déléguée de Montaigu
- Trois séjours courts en juillet par la Maison de l'Enfance, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay,

Il convient d'en fixer les tarifs pour l'année 2025.

Par cohérence avec la tarification établie lors des temps péri/extrascolaires (avant et après l'école, mercredi, journées vacances scolaires), la tarification des séjours courts se réfère aux 8 tranches de quotient familial déterminées par la CAF.

La tarification pour les familles prend la forme d'un forfait « séjour » par enfant. Sur le principe de modularité de la tarification des familles, la prise en charge de la commune par séjour, pour un enfant, s'échelonne selon les quotients familiaux entre 58 % et 43 % du cout estimé du séjour. Il est précisé que les familles situées aux deux premières tranches de quotient familial peuvent bénéficier du dispositif VACAF, qui avec un principe de tiers-payant ont un reste à charge de 10 ou 20% du montant facturé à la famille.

Tarification des séjours d'été 2025 - Communes déléguées de Montaigu et de Saint Hilaire de Loulay

QF de la famille	Séjours de 2 jours	Séjours de 3 jours	Séjour de 4 jours
0-500	55,00 €	80,00 €	110,00 €
501-700	55,00 €	80,00 €	110,00 €
701-900	55,00 €	80,00 €	110,00 €
901-1200	58,00 €	90,00 €	118,00 €
1201-1350	62,00 €	95,00 €	126,00 €
1351-1500	66,00 €	105,00 €	134,00 €
1501-1900	71,00 €	115,00 €	142,00 €
1901 +	75,00 €	125,00 €	150,00 €

Les membres du Conseil municipal seront invités à approuver la tarification des séjours courts proposés à l'été 2025 par l'Accueil de Loisirs de Montaigu et la Maison de l'Enfance de Saint-Hilaire-de-Loulay et à autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à ce dossier.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

Observations éventuelles

Néant

2 – Mise à jour du règlement de fonctionnement des services Enfance

En 2024, le règlement de fonctionnement des services Enfance a englobé, en un unique document, les activités périscolaire, extrascolaire et de la restauration scolaire pour les communes déléguées de Montaigu et de Saint Hilaire de Loulay.

Il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement en lien avec les modifications suivantes :

- L'ouverture et modalités de fonctionnement de l'accueil périscolaire Jules Verne qui ouvrira en septembre 2025,
- L'inscription du pédibus comme le moyen de déplacement des enfants entre les écoles et les lieux d'accueil périscolaire, en remplacement du transport en car à Montaigu,
- L'information sur les périodes de fermeture annuelles,
- La modification des délais de réservation et d'annulation des présences au sein du service.

Ce règlement sera proposé à compter du 7 juillet 2025.

Les membres du Conseil municipal seront donc invités à adopter le règlement de fonctionnement des services Enfance des communes déléguées de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

Observations éventuelles

Néant

3 – Demande de subvention CAF pour des achats d'investissement en Accueil de loisirs

Dans le cadre de la réalisation du projet pédagogique et afin d'équiper l'espace dédié aux enfants, en particulier de 9 à 11 ans, la ville de Montaigu-Vendée souhaite investir dans du matériel pédagogique à hauteur de 14 500 €, pour les accueils de loisirs de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay.

Une subvention de la CAF est allouée pour ce type d'équipement à hauteur de 40% du coût global, dans la limite de 5 000 €.

Les membres du Conseil municipal seront invités à solliciter auprès de la CAF une aide financière de 5 000 € (montant plafonné).

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

Observations éventuelles

Néant

ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

1 – Convention SyDEV n°2025.ECL.0203 – Rénovation d'éclairage suite à la visite d'entretien

Dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay suite à la visite d'entretien de février 2025, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0203.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 983,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	1 966,00	2 359,00	1 966,00	50,00%	983,00
TOTAL PARTICIPATION					983,00

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

Observations éventuelles

Néant

2 – Convention SyDEV – Simulations thermo-dynamiques de l'école maternelle des Maines et de la Maison de l'Enfance

Une étude est en cours pour le transfert de l'accueil périscolaire de Saint Hilaire de Loulay dans les locaux de l'ancienne école des Petits Cailloux. Les locaux de la Maison de l'Enfance qui seraient libérés permettraient d'ouvrir 12 places de crèche, qui s'ajouteraient aux 12 places déjà créées en 2024.

A Saint-Georges-de-Montaigu, l'école maternelle des Maines compte plusieurs salles de classe vides. Un transfert du périscolaire dans ces locaux est envisagé, afin de le repositionner en centre-bourg.

Des travaux devraient être menés dans les deux bâtiments pour accueillir les nouvelles activités. Ces travaux peuvent être l'occasion d'améliorer leur performance énergétique, notamment en matière de confort d'été.

Il sera donc proposé d'y réaliser des simulations thermo-dynamiques via un marché du SyDEV. Le coût prévisionnel des études s'élève à 9 360,00 € TTC, pris en charge par le SyDEV à hauteur de 80%. La participation financière totale de la commune pour les études sur les deux bâtiments s'élèverait donc à 1 872,00 €.

Les membres du Conseil municipal seront invités à approuver les termes de la convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

Par ... voix pour, voix contre, 8 abstentions

Observations éventuelles

Cette convention ne concerne pas la maison de l'enfance mais les locaux de l'ancienne école selon l'exposé.
Pas clair. La commission enfance scolaire n'a pas été consulté auparavant !

Abstention générale.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1- La turbine : Pépinière de formation à l'espace Joseph Gaillard.
- 2- Schéma local d'accès au service public : Présentation du projet à l'équipe présente.
- 3- Distribution des tracts pour les moments Montaigu-Vendée du mercredi 14 mai 2025.

Fin du conseil à 20h56